

Ouverture des réinscriptions en Doctorat Année universitaire 2022-2023

1/ Procédure de réinscription

1. Demande de réinscription **obligatoire** en ligne à partir du lien : <https://etu.um5.ac.ma>
1. Formulaire de réinscription et rapport sur l'état d'avancement signé par le Directeur de thèse et le Responsable de la structure de recherche
2. Paiement des frais d'inscription par virement ou versement aux comptes bancaires de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs ouverts à la Trésorerie Générale du Maroc :
 - N°: 310 810 1000024004022201 21 pour les non-salariés
 - N°: 310 810 1000024701997601 17 pour les salariés
3. Dépôt **obligatoire** du dossier de réinscription au Service des Inscriptions au Cycle Doctoral de l'EMI

2/ Dossier de réinscription

1. Récépissé de la demande de réinscription en ligne sur la plate-forme de l'université.
2. Formulaire de réinscription et rapport d'état d'avancement validés et signés par le Directeur de thèse et le Responsable de la structure de recherche
3. A partir de la troisième année de réinscription les copies des communications et des articles publiés ou en cours de publication
4. A partir de la quatrième année de réinscription, une demande de dérogation, adressée au Directeur de l'EMI, motivée et validée par le Directeur de thèse
5. Pour les non-salariés, une Attestation de Non emploi délivrée par les autorités compétentes
6. Pour les fonctionnaires des établissements publics et semi-publics une Attestation de Salaire
7. Pour les employés du secteur privé, une Attestation de Salaire et une Attestation de la CNSS des déclarations des salaires
8. Copie de l'ordre de virement ou du versement des frais d'inscription

3/ Calendrier

2. Ouverture de la plate-forme de réinscription : **Du 19 septembre au 16 octobre 2022**
3. **Date limite** de dépôt de dossier pour réinscription : **23 octobre 2022**